



Solidarité
PAYSANS

LORRAINE

Rapport d'activité 2018

Solidarité Paysans Lorraine

17, rue André Vitu- 88 026 EPINAL CEDEX - 03 29 35 33 17 - 06 74 71 04 85
solidaritepaysanslorraine@wanadoo.fr | www.solidaritepaysans.org/lorraine

Sommaire

Edito	p. 5
Plus de 120 personnes accompagnées en 2018	p. 6
Des exploitations tournées vers l'élevage	p. 8
Attentes exprimées et difficultés observées	p. 10
Nos actions auprès des accompagnés	p. 11
Devenir des accompagnements	p. 12
Ecouter la parole des accompagnés	p. 13
Une mission de porte-voix pour Solidarité Paysans ?	p. 14
Etablir une relation claire avec les accompagnés	p. 15
Accompagner au Tribunal	p. 16
La place de Solidarité Paysans	p. 18
Les partenariats avec les institutions	p. 19
L'équipe des accompagnateurs	p. 20
La gouvernance de SP LORRAINE	p. 21
Le travail des commissions	p. 22
La place du bénévolat à SP LORRAINE	p. 23
SP LORRAINE et le réseau national.....	p. 24
Nos perspectives 2019	p. 26

S'adapter sans renoncer.

Il n'y a pas le choix : se prendre en main, s'adapter à un environnement changeant, c'est une nécessité pour tout le monde.

C'est le lot des exploitants qui ont un œil sur le stock de fourrage, et l'autre sur leur compte en banque après une année inédite (une de plus !) sur le plan climatique.

C'est aussi le lot d'une association comme la nôtre, qui doit professionnaliser ses façons de faire, tout en restant fidèle à ses objectifs, et garder la place essentielle des bénévoles dans son action.

Nos fondamentaux sont bons : l'activité ne manque (malheureusement) pas, le travail est reconnu par les partenaires, le budget est équilibré.

Notre exigence reste la même : proposer aux personnes qui nous appellent un accompagnement de qualité, bienveillant, et respectueux de la dignité de chacun.

Au fil des années pourtant, de façon imperceptible, notre public et ses attentes évoluent et se diversifient. Par conséquent, le type de relations que nous tissons avec lui doit s'adapter.

Le temps des accompagnements « standards », uniquement financiers, est passé ; celui du « sur mesure » s'impose chaque année davantage.

Qu'y a-t-il de commun entre un éleveur laitier dont la trésorerie et les motivations sont épuisées par 4 années de météo « exceptionnelles » et un jeune maraîcher mal installé par ignorance, et contre lequel semblent s'acharner les coups du sort ?

Rien, sinon qu'ils appartiennent tous deux au même territoire que nous, qu'ils respirent le même air que nous, et qu'à ce titre leur devenir concerne notre avenir commun. C'est le sens que nous donnons au mot solidarité.

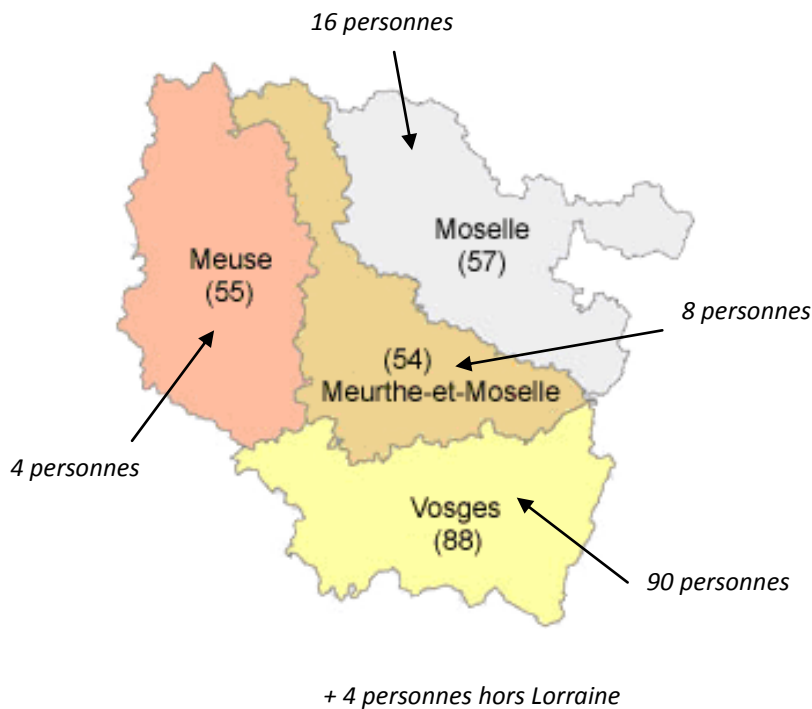
Alors, oui, il nous faut adapter nos connaissances et nos modes de fonctionnement à toutes ces situations différentes. Mais tout en maintenant notre idéal de vivre ensemble, sans exclusion, sans renoncement.

Monique DEVOILLE
*Présidente de Solidarité
Paysans Lorraine*



Plus de 120 personnes accompagnées en 2018

Répartition géographique des accompagnements 2018

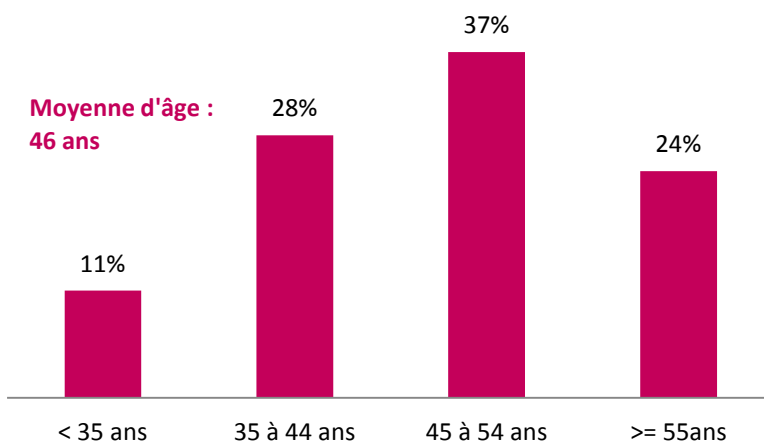


En 2018, l'association a accompagné **121 personnes au sein de 79 exploitations**. Ces chiffres sont très stables par rapport aux années précédentes.

36 nouveaux accompagnements en 2018.

C'est toujours sur le département des Vosges que se concentrent le plus d'accompagnements.

Age des personnes accompagnées

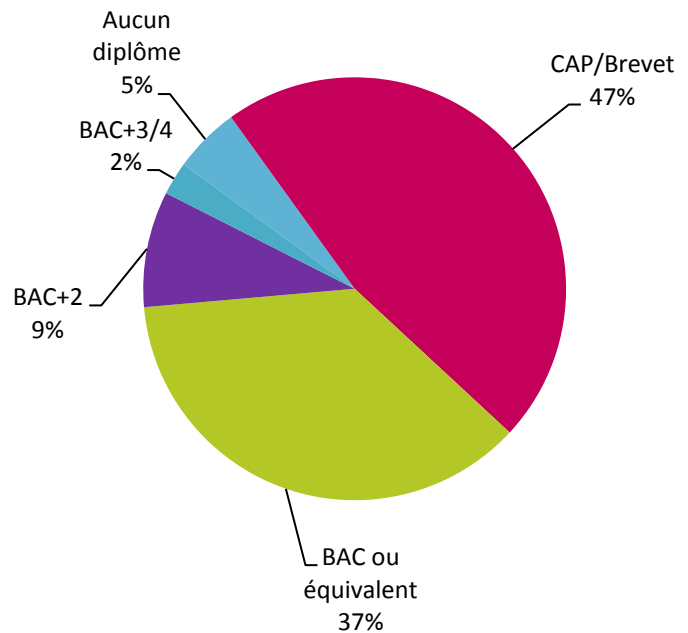


La moyenne d'âge des personnes accompagnées est de 46 ans. Cette moyenne résulte en fait d'une diversité très importante des situations.

Niveau de formation des personnes accompagnées

Les personnes accompagnées ont majoritairement le statut de chef d'exploitation.

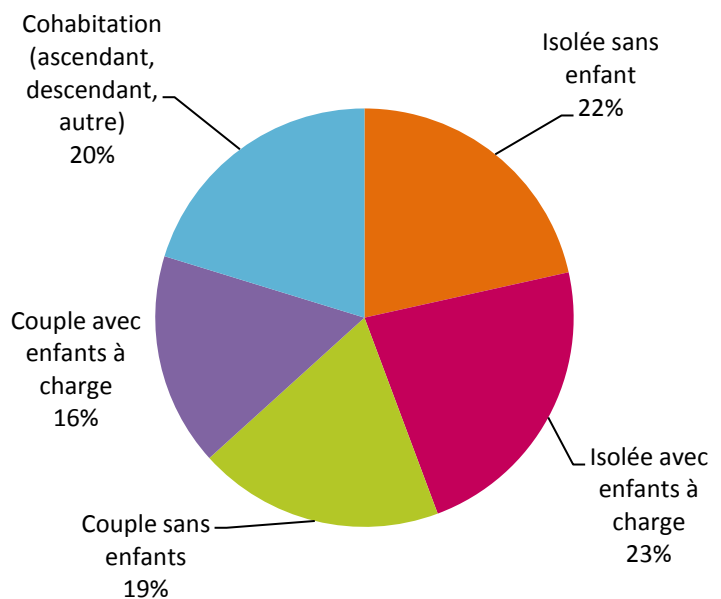
La moitié des personnes accompagnées ont un niveau d'étude équivalent au Brevet. Elles sont 1/3 à avoir le niveau Bac.



La **diversité des situations familiales** est à l'image des évolutions de la société française. Nous rencontrons à proportion quasi égale des personnes isolées sans enfants à charge, des personnes vivant en situation de cohabitation avec des membres de leurs familles, et des personnes isolées avec enfants à charge (environ 20% chacun). Les personnes en couple ne représentent qu'un tiers des accompagnés.

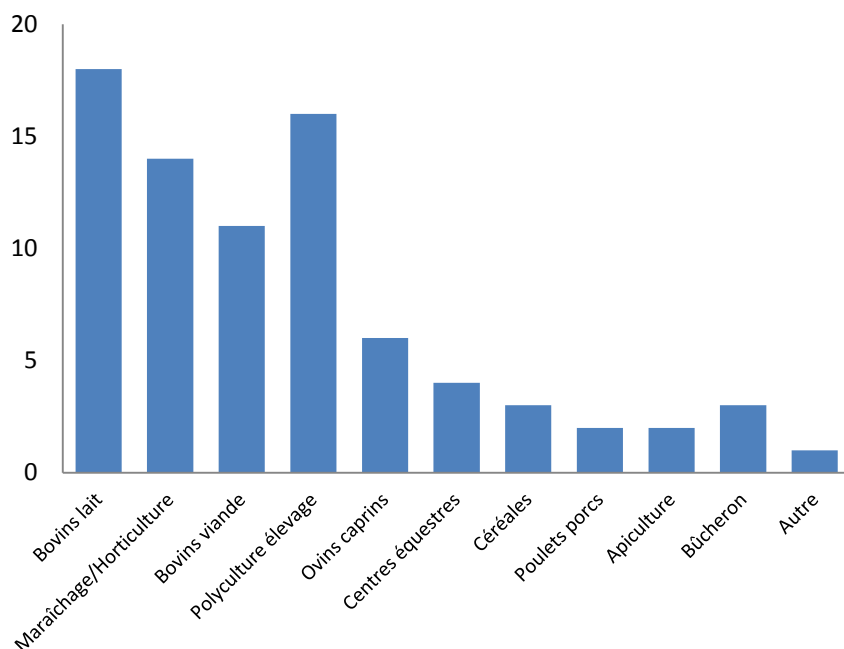
La diversité sociale des personnes accompagnées nous oblige donc à nous méfier des stéréotypes auxquels les agriculteurs sont assimilés. La prise en compte de la réalité de chaque situation est essentielle dans la démarche d'accompagnement.

Situation familiale des personnes accompagnées



Des exploitations tournées vers l'élevage et les activités de diversification

Production principale des exploitations accompagnées



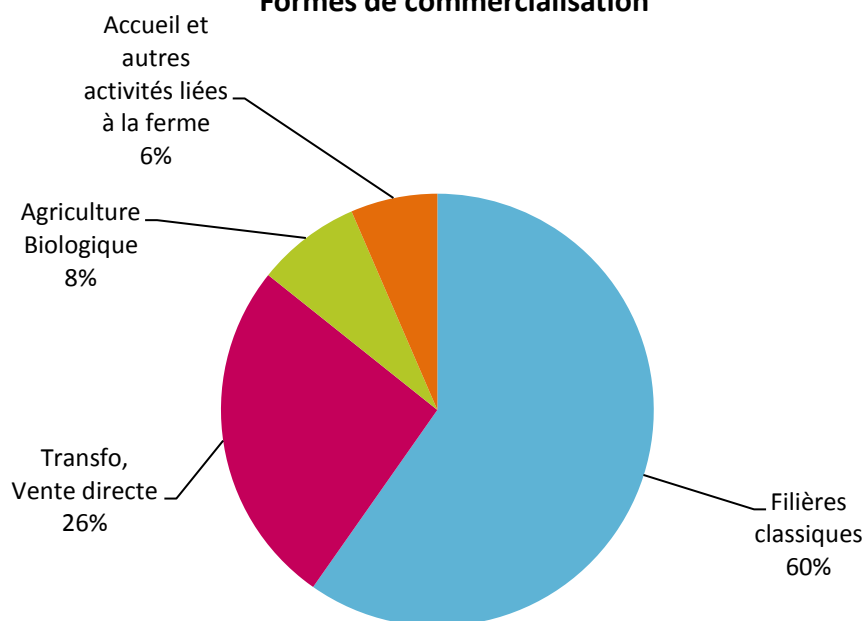
C'est l'activité d'élevage bovin (et surtout bovin laitier) qui est prédominante parmi les exploitations accompagnées. Ce résultat, constaté chaque année, confirme la plus **grande fragilité des exploitations d'élevage**.

Plus surprenant (voire inquiétant), nous constatons une **part importante des exploitations orientées vers des activités de diversification** :

maraîchage, horticulture, apiculture, etc. Cette tendance se confirme depuis plusieurs années.

Il semble que ces activités de diversification sont vues comme une possibilité de s'installer assez facilement (investissements limités) et/ou de se sortir des difficultés financières (plus de valeur ajoutée). Or, elles supposent des compétences à la fois en production, en transformation et en vente ; ce n'est pas à la portée de tout le monde sans préparation.

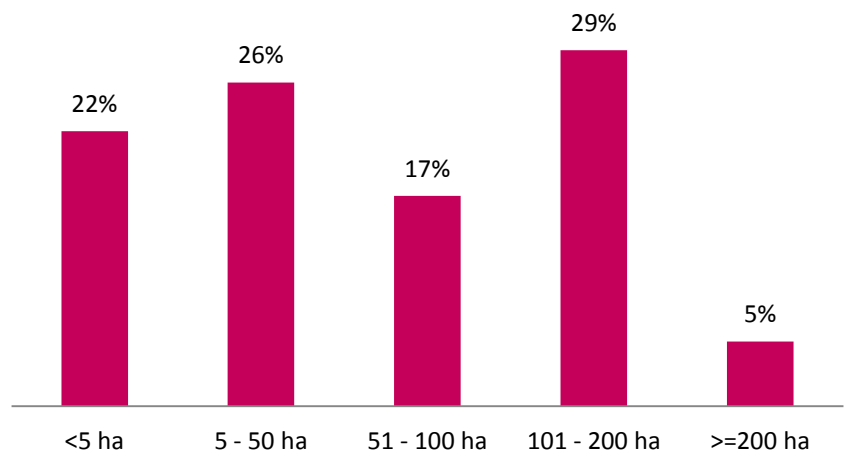
Formes de commercialisation



La SAU moyenne des exploitations que nous accompagnons est de 73 ha, contre une centaine d'hectares au niveau de toutes les exploitations lorraines. Cet écart est à mettre en relation avec la forte proportion d'activités de diversification, peu exigeantes en SAU.

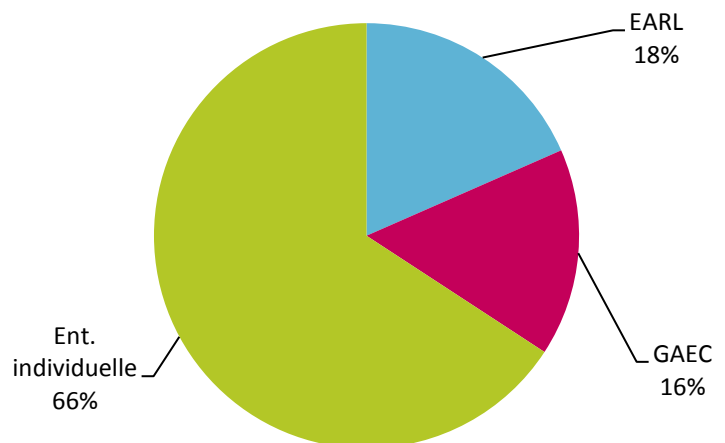
SAU moyenne :
73 ha

Surface Agricole Utile des exploitations accompagnées



Les 2/3 environ des exploitations accompagnées sont des entreprises en nom propre.

Statuts juridiques des exploitations



Attentes exprimées et difficultés observées

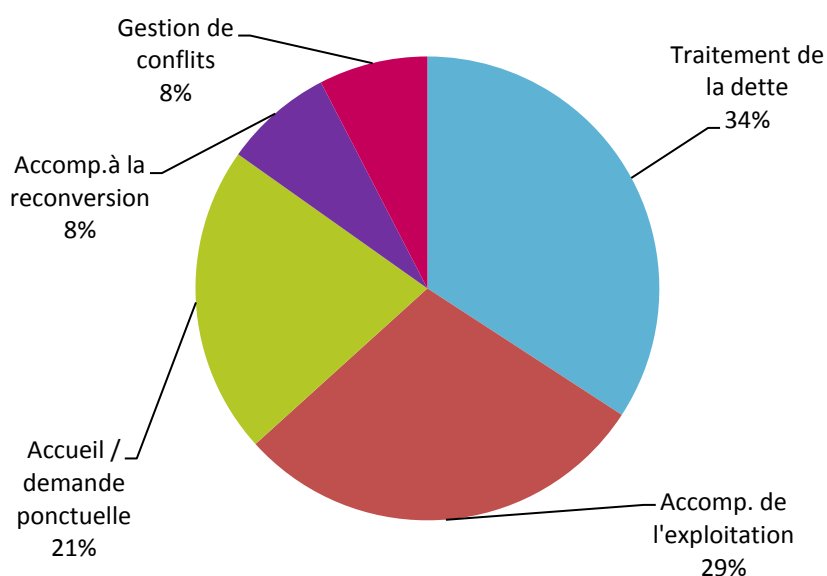
Sans surprise, les attentes initialement exprimées par les personnes accompagnées concernent en premier lieu des difficultés liées à une situation d'endettement. La demande consiste alors à **mettre un terme à l'asphyxie financière** qu'elles subissent.

Plus surprenant, dans 1/3 des cas, la demande est plus globale et se rapporte au **projet d'exploitation** dans son ensemble, par exemple : conforter une installation mal engagée, ou accompagner un changement de production.

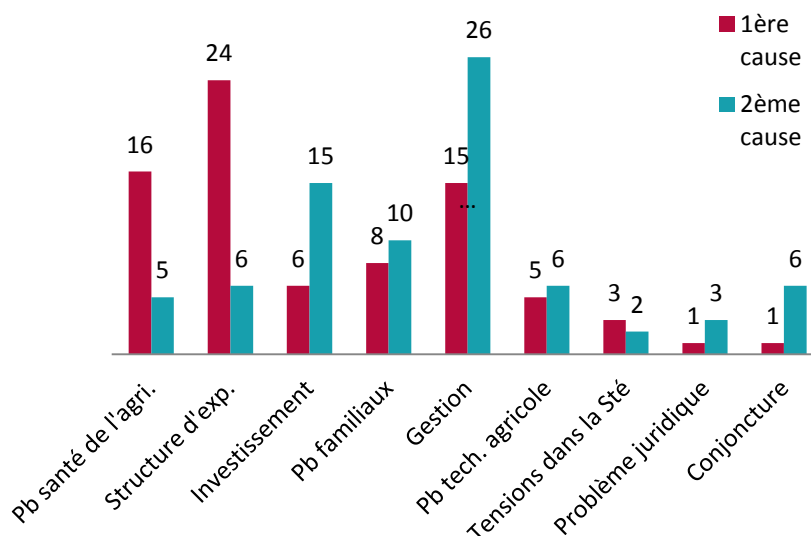
Au-delà des attentes exprimées, les accompagnateurs constatent une pluralité des causes ayant abouti aux situations de difficulté. Et **ces causes agissent souvent en synergie** entre elles.

Certaines causes sont strictement professionnelles (investissement, technique) ; d'autres appartiennent à la sphère privée mais rejaillissent sur l'activité (santé physique ou psychologique). D'autres enfin sont à la croisée des sphères privées et professionnelles (capacité de gestion par exemple).

Attentes des exploitants accompagnés



Causes des difficultés



Nos actions auprès des accompagnés

Au cours de l'année 2018, nous avons réalisé plus de **255 rencontres** d'accompagnement chez les accompagnés (de 1 à 8 par exploitation).

L'écoute et le diagnostic partagé restent la principale action réalisée dans le cadre des accompagnements. Il n'est pas inutile de rappeler que nos accompagnements sont des moments rares dans le quotidien d'exploitants, au cours desquels ils peuvent échanger avec des personnes bienveillantes et non parties prenantes dans leurs situations.

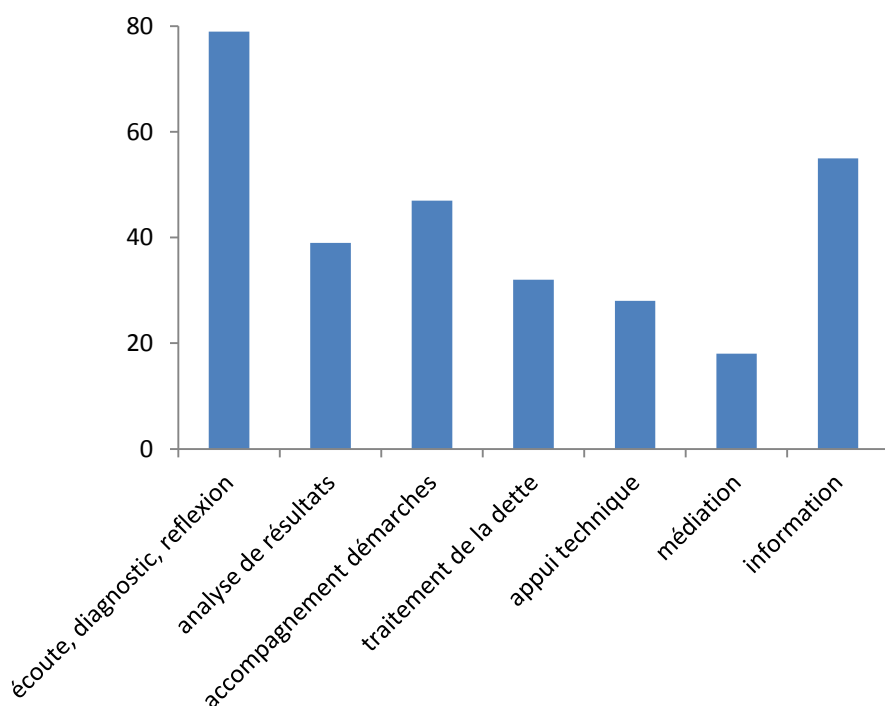
L'**analyse des résultats économiques** des exploitations est proposée systématiquement mais n'est réalisée que dans 1 cas sur 2.

Par ailleurs, nous avons organisé 3 **rencontres collectives** d'accompagnés au cours de l'année 2018.

À signaler que les personnes accompagnées sont de plus en plus en **recherche d'information** : sur leurs droits, sur les procédures judiciaires, sur les personnes à consulter pour tel ou tel sujet. C'est une évolution récente qui traduit un triple constat :

- une volonté de se prendre en main,
- une méconnaissance parfois préjudiciable de l'environnement agricole,
- une forme de consumérisme dans les relations avec les tiers, y compris avec l'association.

Principales actions réalisées dans le cadre des accompagnements



Devenir des accompagnements

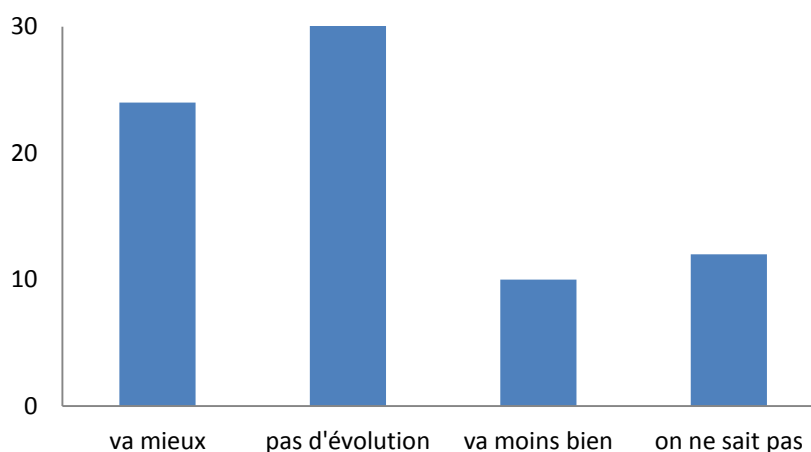
Sur les 79 exploitations accompagnées, 55 le sont toujours au début de l'année 2019, dont une quinzaine de façon ponctuelle.

Pour 58 exploitations, les personnes accompagnées **souhaitent rester exploitants agricoles**. Nous dénombrons 8 reconversions professionnelles, et autant de situations où les personnes sont exploitants de façon « subie ».

Sur le plan psychosocial, les accompagnateurs constatent des évolutions contrastées : par rapport à leur situation au début de l'accompagnement, **1/3 des personnes semblent aller mieux** en fin d'année.

Mais pour 1/3 d'entre elles, nous n'avons pas constaté d'évolution. Pour une part importante d'entre elles, nous n'avons pas su évaluer leur évolution.

Evolution psychosociale des personnes accompagnées



Ecouter la parole des accompagnés :

une réponse agissante

Accompagner des personnes en difficulté, ça commence par aller chez elles et par les écouter. L'écoute est d'ailleurs l'activité principale des premières visites. Ecouter l'autre, ça ne va pas forcément de soi : ça s'apprend (il y a des formations pour cela). Mais avant de passer aux **techniques d'écoute** (reformulation, attitudes, gestion des silences, etc.), il faut d'abord être convaincu que ça sert à quelque chose d'écouter, et donc que ça sert à quelque chose de parler.

Une formatrice en relation d'aide avait d'ailleurs intitulé son intervention « *l'écoute, une réponse agissante* ».

On est loin d'une approche rationnelle et mécanique selon laquelle pour résoudre un problème, il suffit d'appliquer la solution adéquate. Selon cette approche, les visites chez les personnes accompagnées pourraient se limiter à diagnostiquer le problème et y apporter un traitement, un peu à la manière d'un médecin.

Pour traiter une grippe, ça marche, mais pour sortir une famille de ses difficultés, c'est moins évident.

Ce qui semble plus pertinent, c'est de **s'appuyer sur** une des **ressources propres** des personnes accompagnées : leur capacité à savoir ce qui est bon pour elles.

La parole est un moyen pour elles de recouvrer cette capacité. Parce que parler (à condition de **parler de soi**, de son histoire, sans recourir à des généralités banales ou collectives) permet de clarifier des pensées.

Parfois, les accompagnés nous disent à la fin d'une rencontre : « *j'y vois plus clair* ».

Parler et être écouté, c'est aussi retrouver de l'estime de soi : « *Puisque mon histoire a suscité de l'intérêt chez 2 personnes pendant 1 heure, c'est qu'elle a de la valeur. Je peux donc me réconcilier avec cette histoire* ».

Parler est donc bien équivalent à une **action à part entière**. Il ne s'agit pas seulement de « vider son sac », comme on l'entend parfois. Il s'agit de se construire.

Une mission de porte-voix pour Solidarité Paysans ?

Il n'est pas rare que les personnes qui nous font appel aient le sentiment d'**être dans une impasse**. Coincées par exemple entre un mur d'obligations financières, et une montagne de contraintes familiales. Bien sûr, aucune possibilité pour elles de faire demi-tour.

Lors de certaines rencontres, nous les voyons littéralement se débattre, se cogner contre les parois de leurs prisons de verre. Il y a là de la souffrance, indéniablement.

Certaines personnes accompagnées mettent en mots leur **désarroi** : « *Je travaille plein et je ne gagne rien* » ; « *On se prive de tout, on fait des efforts, et le frigo est vide* » ; « *Ça fait 20 ans que je paye toutes mes factures, et là, pour un retard après une année difficile, on m'envoie l'huissier* ».

A tort ou à raison, ces gens se sentent offensés, humiliés, atteints dans leur **dignité**.

Tout notre travail d'accompagnement sert à dépasser le stade de la plainte pour revenir sur davantage de sérénité et d'actions positives. C'est la mission de nos accompagnateurs.

Toutefois, ces paroles existent, et nous en sommes les dépositaires. Elles sont fulgurantes. Elles résonnent en nous, sur nos histoires individuelles, sur nos parcours professionnels, et nous n'y sommes pas indifférents.

Encore une fois, il ne s'agit pas pour nous d'entretenir les personnes accompagnées dans leur ressentiment. Ce serait un bien mauvais service à leur rendre.

Mais notre action ne pourrait-elle pas consister, au moins ponctuellement, à être le porte-voix de ces victimes d'un fonctionnement sociétal qui génère bien des souffrances à ses marges ?

Dans tous les cas, nous devons faire quelque chose de ces mots. Ils sont une réalité qu'on ne peut mettre en chiffre ni en graphique. Mais une réalité tout de même.

*A signaler que, de façon ponctuelle, nous avons une **action de plaidoyer** auprès des politiques locaux. En 2018, nous avons ainsi dénoncé l'injustice du mode de calcul des droits RSA pour les exploitants au micro Bénéfice Agricole et qui sont bénéficiaires de l'Indemnité Compensatrice de Handicaps Naturels.*

Nous avons également exposé auprès des politiques locaux la situation d'exploitants en procédure collective (redressement judiciaire) qui se sont vu débouter du remboursement des Taxes sur le fuel (TIC), par application d'un règlement qui veut que les exploitations « non viables » n'y ont pas droit. Il nous semble abusif de qualifier de « non viables » des exploitations au prétexte qu'elles sont en redressement judiciaire. À suivre.

Etablir une relation claire avec les accompagnés

Un accompagnement, c'est d'abord une relation humaine qui se crée. D'un côté, il y a une ou plusieurs personnes qui sont en difficulté ; de l'autre il y a un binôme d'accompagnateurs, qui se mettent en disponibilité pour écouter et réfléchir. La neutralité, l'absence de jugement et la bienveillance sont autant d'attitudes qui favorisent l'installation d'une **confiance** entre les deux parties.

Ça n'est pas toujours suffisant. Les accompagnateurs ne sont pas là pour répondre à des difficultés : ils sont là pour répondre à des **attentes exprimées clairement**. C'est pourquoi, dans le contrat d'accompagnement établi avec les intéressés, un paragraphe est réservé à la rédaction de ces attentes. Le contrat est présenté en fin de première rencontre, et il est rempli au début de la deuxième. Les attentes sont co-rédigées par l'accompagné et les accompagnateurs.

L'objectif de ce procédé est d'éviter toute ambiguïté : de cette façon, chacun sait sur quoi l'accompagnement va porter. On évite ainsi les risques de déphasage entre une attente non exprimée et une démarche d'accompagnement qui n'y répondrait pas.

Le contrat donne aussi aux accompagnateurs la **légitimité** pour rappeler un accompagné, ou pour proposer une démarche. Cette assurance est importante dans le cas où les accompagnés ne communiquent plus pendant une période longue.

En 2018, pour prévenir ce type de situation, nous avons créé également un petit outil : il s'agit d'un carton « prochaines étapes », sur le modèle du carton de rendez-vous chez un dentiste par exemple. Il s'agit de fixer une date de prochaine visite ou de rappel téléphonique, ou une démarche à effectuer.

Le contrat et les cartons « prochaines étapes » (faire ce qu'on dit et dire ce qu'on fait) sont des outils qui sont censés favoriser des relations claires entre accompagnateur et accompagnés. Chacun peut y gagner en confort et en efficacité.



Accompagner au Tribunal

Une des spécificités de Solidarité Paysans Lorraine, c'est d'accompagner au Tribunal les exploitants qui le souhaitent lors des audiences de Redressement ou de Liquidation Judiciaires.

Nos **accompagnateurs sont formés** pour de telles démarches, et peuvent bénéficier de l'expérience de quelques-uns d'entre eux.

Les tribunaux ne sont pas des lieux confortables pour la plupart des gens. Le face-à-face avec la justice est parfois vécu de façon

traumatisante. Alors, même si les audiences ne sont pas publiques, même si les magistrats sont respectueux des personnes et des histoires individuelles, les agriculteurs apprécient particulièrement l'accompagnement de Solidarité Paysans dans ces circonstances.

Selon les tribunaux (Epinal, Nancy, Metz, Sarreguemines, Briey), la configuration des audiences varie. Pour le lieu, cela va du prétoire officiel, avec estrade pour les magistrats et barre pour la personne audenciée, à la simple salle de réunion semblable à ceux qu'on rencontre dans toutes les administrations.

Pour les magistrats présents : il y a bien sûr le juge qui préside l'audience, la greffière qui enregistre, et le procureur qui représente l'Etat ; parfois des assesseurs assistent le juge. Il est donc possible de se retrouver face à 6 ou 7 personnes, toutes vêtues avec la même robe noire et que rien ne permet de distinguer ; cela peut être déstabilisant.

Grâce à l'expérience de l'association, les accompagnateurs **rassurent** les exploitants et restent concentrés sur ce qui doit être exposé devant les magistrats dans l'intérêt des exploitants.

Avant et après les audiences, les accompagnateurs dédramatisent les audiences en rappelant que les tribunaux ne s'intéressent pas qu'aux délinquants et autres criminels.

Depuis quelques années, il semble que même les acteurs économiques (MSA, banques) évoquent le recours au tribunal comme une voie possible de traitement de la dette des agriculteurs (Redressement Judiciaire). C'est une évolution notable.

En revanche, à l'échelle de la famille ou du voisinage, le passage au tribunal est toujours perçu comme dégradant ou ... comme une aubaine pour s'agrandir bientôt ! La publicité qui est faite dans les journaux via les annonces légales reste souvent mal vécue par les accompagnées.



Nos accompagnements 2018 dans les procédures judiciaires

En 2018, 7 exploitations accompagnées étaient en

Redressement

Judiciaire : en période d'observation pour 3 d'entre elles, et en plan de redressement pour les 4 autres.

En dépit de ces chiffres peu élevés, le Redressement Judiciaire est fréquemment évoqué par les exploitants en difficulté, comme une voie possible de sortie de crise. C'est clairement une évolution par rapport aux années précédentes. Ils ont lu des articles de journaux, et ils en ont discuté avec des tiers.

C'est l'occasion pour nous de rappeler cette grande et double vérité :

- un redressement judiciaire ne fait pas disparaître les dettes ; il ne fait que les étaler ;
- un redressement judiciaire seul n'améliore pas les résultats économiques ; il rend possible une meilleure trésorerie ; si cette trésorerie est bien utilisée, cela peut se traduire par une amélioration des résultats économiques.

Autre tendance 2018 : 5

Liquidations Judiciaires

et 2 accompagnements vers la reconversion

professionnelle. Il s'agit de situations individuelles très particulières (problèmes de santé notamment), et le lien avec la conjoncture

économique est lointain.

Cependant, tout comme le redressement judiciaire,

l'arrêt du métier est de plus en plus évoqué par les

exploitants comme une

possibilité à envisager. La

mauvaise santé du marché de l'emploi

salarié fait partie des freins qui favorisent le maintien des personnes dans leur activité.

Enfin, en parallèle des accompagnements décrits plus haut, Solidarité Paysans Lorraine est ponctuellement sollicitée par les Tribunaux de Grande Instance d'Epinal et de Briey comme conciliateur dans le cadre de procédures de Règlement Amiable Judiciaire. L'objectif de la **conciliation** est d'obtenir un accord sur un échéancier de paiement pour une dette, cet accord devant être accepté par le créancier et le débiteur. En Lorraine, c'est souvent la MSA qui saisit les TGI pour mettre en place cette procédure. En 2018, 6 conciliations ont été menées par nos soins.

La place de Solidarité Paysans face aux sollicitations nouvelles

Depuis 2015 environ, les **difficultés** en agriculture ont pris une certaine place dans les médias et sont devenues **plus visibles**. En lien avec une telle médiatisation, les pouvoirs politiques et professionnels ont mis en œuvre des structures censées prévenir et « *prendre en charge* » les situations difficiles. Les discours stigmatisants envers les exploitants en difficulté ont disparu. Chaque département a mis sur pied sa cellule Réagir ; un dispositif « *agri sentinelle* » est en train de se construire ; les DDT rénovent leur dispositif AgriDiff ; et les collectivités locales cofinancent ces initiatives. Une partie de l'argumentaire dont SP avait fait sa base il y a 25 ans, est même adoptée par ces acteurs institutionnels : « *personne n'est à l'abri d'un coup dur* », « *l'accompagnement humain est aussi important que le technique* », « *il faut offrir à ceux qui le souhaitent une chance de s'en sortir* ».

Pour les acteurs de SP, deux questions se posent :

- devons-nous participer à ces nouveaux dispositifs ?
- sommes-nous encore utiles ?

La question de la participation aux nouveaux dispositifs s'est posée par exemple au moment de la création de la cellule Réagir dans les Vosges, avec laquelle nous collaborons. La participation technique s'y passe relativement bien. Même si deux points de fonctionnement sont en contradiction avec notre charte de l'accompagnement : ces points portent sur la confidentialité des échanges avec les exploitants accompagnés, et sur la place des bénévoles (les salariés réalisent seuls ces accompagnements).

À la seconde question, celle de notre utilité présente, si d'instinct nous répondons par l'affirmative, il convient d'y apporter des arguments objectifs. D'abord celui de la temporalité : SP parle de la seconde chance depuis 25 ans, pas seulement depuis la sécheresse de 2015, et nous maintiendrons notre posture même si médiatiquement la mode venait à changer.

Ensuite celui de la **neutralité** : nous ne sommes pas créanciers des exploitants accompagnés, et cela garantit l'objectivité de notre démarche.

Enfin, celui de la **complémentarité** : créée par des paysans et pour des paysans, SP ne souhaite pas le monopole des accompagnements, mais revendique une approche singulière vers les personnes en difficulté. En particulier : un a priori **bienveillant**, une disponibilité et une durée d'accompagnement adaptée aux besoins des personnes.

Pour toutes ces raisons, SP Lorraine souhaite continuer à prendre sa part aux dispositifs institutionnels, tout en maintenant ses spécificités.

Les partenariats avec les institutions

Solidarité Paysans Lorraine est conventionnée depuis plusieurs années avec le **Conseil Départemental des Vosges** pour l'accompagnement d'exploitants agricoles bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Nous essayons d'appliquer à ces accompagnements les mêmes modalités qu'aux autres : confidentialité, neutralité, bienveillance.

Depuis 2017, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Vosges, nous assurons une dizaine d'accompagnements dans le cadre de la cellule **Réagir**.

Le partenariat avec le **Conseil Départemental de la Moselle** (CD 57) a été renouvelé en 2018, dans les mêmes termes qu'en 2017. Le CD 57 soutient financièrement les accompagnements menés en Moselle, en acceptant le cadre proposé par SP.

Enfin, le partenariat avec le **Conseil Régional Grand Est** a sensiblement évolué :

- il est maintenant déconnecté des actions des cellules Réagir ;
- le montant de la subvention est accordé globalement aux 3 associations SP du Grand Est (SP Alsace, SP Marne-Ardenne et SP Lorraine), mais chaque association est conventionnée avec le Conseil Régional.



L'équipe des accompagnateurs : formations et renouvellement

En 2018, quatre **journées de formation** ont été organisées à destination des accompagnateurs, bénévoles et salariés :

- deux formations « classiques » avec un intervenant extérieur ;
- deux journées de relecture, au cours desquelles les bénévoles échangent sur les situations d'accompagnement qui les concernent et peuvent trouver auprès du groupe une écoute et des réponses à leurs interrogations ; ces journées sont (très bien) animées par un administrateur de l'association.

L'une des formations a porté sur un thème juridique : les implications d'une procédure collective (Redressement, Liquidation) sur le patrimoine privé.

L'autre a consisté en des exercices de mise en situation pratique d'accompagnement (jeux de rôles).

Ces temps permettent notamment de maintenir un haut niveau d'homogénéité de nos accompagnements : quelque soit le binôme d'accompagnateurs, la démarche reste globalement identique.

En 2017, Le Conseil d'Administration avait décidé de **recruter** un second salarié, en CDD et à temps partiel. Deux personnes ont successivement travaillé pour SP Lorraine, jusqu'en juillet 2018, sans pleinement satisfaire les administrateurs. Pour élargir le choix des candidats, il a donc été décidé, en octobre dernier, de proposer un CDD à temps plein. De fait, la qualité des candidats a sensiblement augmenté. Alix AMELIN, jeune diplômée motivée, a donc rejoint SP Lorraine depuis le 15 octobre, et a pris en charge un certain nombre d'accompagnements. À ce jour, les administrateurs ne regrettent pas leur choix. Il serait utile de maintenir ce poste et cette salariée, vis-à-vis des personnes accompagnées comme des partenaires. Mais également parce que deux salariés ne seront pas de trop pour faire face au volume de travail.

Le souhait de recruter a aussi concerné les accompagnateurs **bénévoles**. Des tracts ont été distribués par l'intermédiaire d'une laiterie vosgienne. Sans résultat pour le moment. Le recrutement des bénévoles reste une préoccupation de l'association.



La gouvernance de SP LORRAINE : une pratique de démocratie et de citoyenneté

Avec 6 réunions du Conseil d'Administration, et 8 réunions des commissions (communication, finances, salariés), **la gouvernance** interne de l'association affiche de **bons indicateurs**. Ces indicateurs ne seraient rien sans la qualité de l'animation de notre présidente, ni sans l'implication réelle de chacun des administrateurs. Les sujets sont débattus, les ordres du jour sont tenus, et les décisions sont prises collectivement. C'est suffisamment exceptionnel pour qu'on s'en félicite. Ce mode de fonctionnement répond à une exigence de démocratie. S'il ne permet pas la plus grande rapidité dans les prises de décisions, il assure la solidarité du groupe et le maintien de ses engagements.

Dans la pratique, le conseil d'Administration a procédé à un partage des tâches, jusque-là très centralisées sur la présidente. Des référents par département ont été nommés de façon à assurer une représentation locale plus facilement mobilisable.

En 2018, les administrateurs ont souhaité interroger individuellement chacun des 28 bénévoles actifs de l'association. Les questions ont porté sur les actions passées de l'association (formations, gouvernance, temps de partage, déroulement des accompagnements, ...), et sur les besoins du bénévole en lien avec les activités de l'association. Il s'agissait de redéfinir un **projet associatif** à partir des réponses apportées. Le 4 avril dernier, une rencontre de tous les bénévoles a permis de partager ces réponses et de définir les orientations de l'association pour les années à venir.



Le travail des commissions

Commission « communication »

La communication reste le chantier à faire progresser de SP Lorraine. Nous y avons consacré notre Assemblée Générale en 2018, à laquelle Dominique PERONNE (La France Agricole) avait participé.

C'est d'ailleurs sur ses conseils que nous avons commencé à rassembler des témoignages d'accompagnateurs, en vue de proposer des articles auprès de la presse écrite. Il a semblé en effet plus simple de faire témoigner les accompagnateurs plutôt que des personnes accompagnées, qu'une telle médiatisation pourrait mettre davantage en fragilité.

En 2018, la plaquette « tout public » de SP LORRAINE a été renouvelée, grâce à l'appui technique du Réseau National.

La commission « communication » a également assuré la publication des 2 lettres semestrielles que l'association envoie à l'ensemble de ses adhérents ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers.

Commission « finances »

La commission finances est surtout en charge du suivi budgétaire et du lien avec les financeurs privés.

Les dons exceptionnels reçus en 2017 ne se sont pas répétés en 2018 ; cela était prévu. C'est pourquoi, à défaut de trouver un nouveau et important mécène, il a été décidé de réaliser un appel à dons auprès de particuliers. Les bénévoles de l'association ont distribué cet appel à dons à des personnes de leur entourage. Si le retour de cette démarche est modeste (environ 1000 € ont ainsi été collectés), il est loin d'être négligeable ; la diffusion de cet appel pourra être renouvelée et améliorée en 2019.

De nouvelles relations sont en cours de construction auprès d'autres acteurs économiques.

Commission « salariés »

La création du second poste salarié a beaucoup occupé notre commission « salariés » : préparation de l'offre d'embauche, sélection des CV, entretiens des candidats.

Egalement, des entretiens annuels ont été menés avec les 2 salariés actuels, Alix AMELIN et Jean-Emmanuel LEDET.

Les relations employeur-employés sont globalement très bonnes. Les qualités professionnelles et humaines de nos salariés ainsi que leur implication sont autant de points forts de notre association.



La place du bénévolat : une spécificité de SP LORRAINE

C'est souvent la **volonté d'être utile** qui déclenche le souhait de devenir bénévole dans une association.

Mais pour maintenir la flamme, il faut « **s'y sentir bien** ». D'où l'importance des moments de convivialité entre bénévoles, autour d'une brioche et d'un café par exemple.

Même dans les situations d'accompagnement, un bénévole doit apprendre à identifier ce qui peut lui procurer du **plaisir**, comme « voir que des gens vont mieux », ou plus simplement constater « qu'une relation de confiance s'installe » avec les personnes accompagnées. Également, certains accompagnateurs trouvent de la satisfaction dans le fait de voir que des personnes arrêtent de subir et recommencent à faire des choix.

Le plaisir est une notion encore parfois « taboue ou peu exprimée » chez les bénévoles, qui sont plus à l'aise avec celle d'engagement. Mais le plaisir est bien ce qui permettra aux bénévoles de s'épanouir dans leurs missions. En prendre conscience est impératif.

Les bons sentiments ne font pas tout : pour que l'association soit reconnue dans son rôle, il faut que la qualité du travail des bénévoles suive ! La première conséquence de cette évidence concerne la nécessité de **se former**. Les besoins principaux portent sur la relation d'aide : apprendre à aborder l'Autre ne va pas de soi ! Il faut en effet « prendre conscience de l'importance de nos postures, de nos gestes, de nos paroles », même celles qui

Il faut aussi « accepter qu'on ne réussit pas toujours, et qu'on ne peut pas tout ». Ce savoir-là est aussi une compétence car il permettra de mieux rebondir après une impression d'échec.

La complémentarité avec les salariés semble évidente : un bénévole pourra prendre du temps, parler de sa propre expérience, témoigner du fait que la solidarité existe entre paysans.



SP LORRAINE et le réseau national

SOLIDARITE PAYSANS LORRAINE appartient au **réseau national SOLIDARITE PAYSANS**, qui regroupe une trentaine d'associations dont le champ d'action couvre aujourd'hui 64 départements.

SP national intervient auprès des instances nationales et européennes pour porter la parole des agriculteurs en difficulté, promouvoir et défendre leurs droits.

L'intérêt d'un tel réseau est également qu'il permet ponctuellement de résoudre des questions (administratives, juridiques) que nous ne pourrions solutionner tout seul. Les échanges ont lieu par téléphone et par courriels, mais aussi en direct, comme lors de l'AG du National à laquelle SP Lorraine a participé en mars dernier.

Depuis 2015, un **Groupement d'Employeurs** a été créé à l'initiative du réseau. Solidarité Paysans Lorraine en est adhérent. Cela nous permet d'avoir recours aux services d'une **juriste spécialisée** en droit rural : nous lui faisons appel régulièrement dans le cadre de nos accompagnements.

Par ailleurs, des guides de bonnes pratiques de la vie associative ont été édités par le réseau national à destination des associations locales. On y trouve des propositions concrètes par exemple sur le travail en binôme, ou sur l'organisation des séances d'analyse de pratiques.

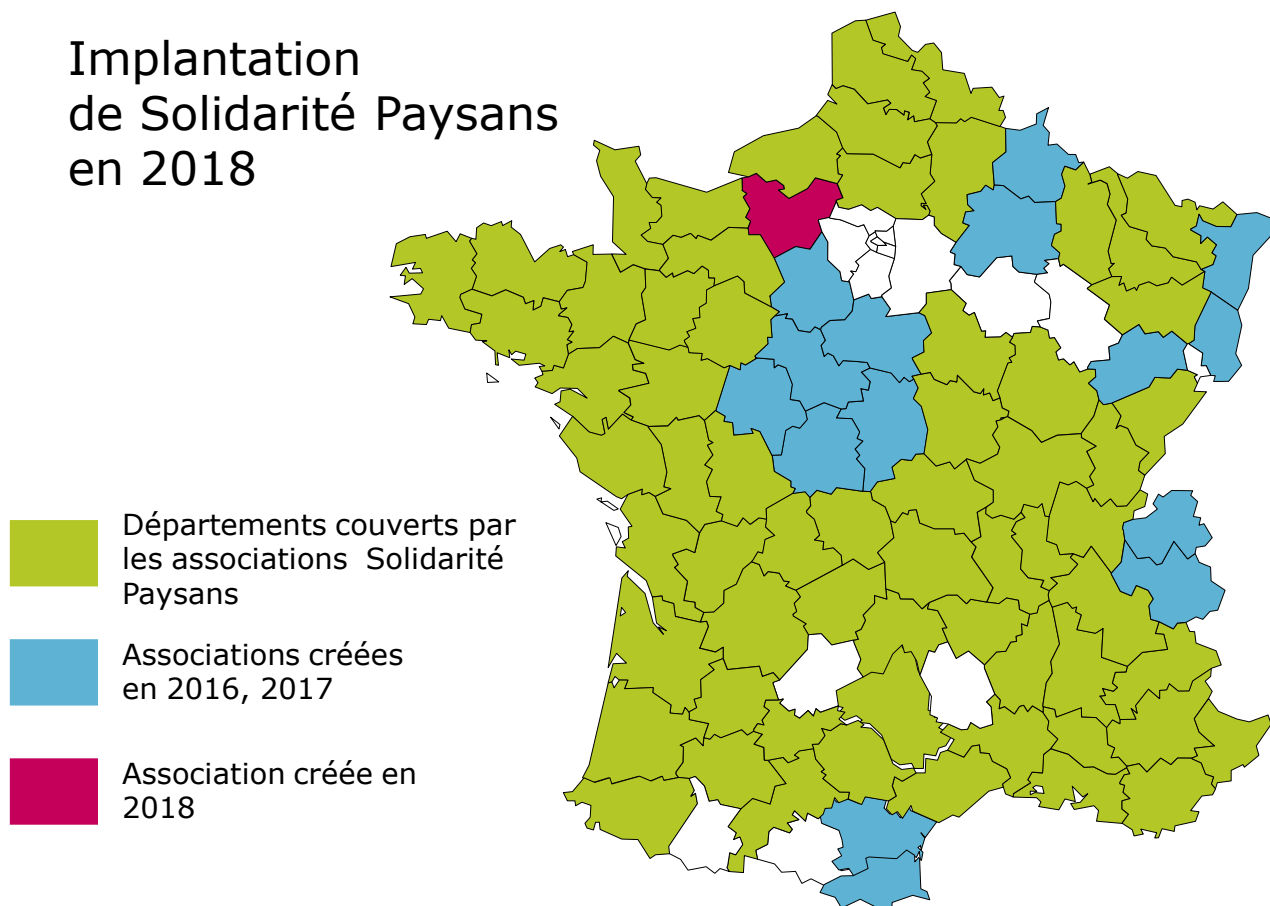
SP Lorraine est membre de **SP Grand Est**, qui réunit les 3 associations de la région Grand Est. La raison d'être de cette structure a été le souhait du Conseil Régional de n'avoir qu'un seul interlocuteur pour discuter de son soutien financier à notre action auprès des agriculteurs en difficulté.

Ponctuellement, SP Grand Est peut être aussi un vecteur privilégié d'échanges d'informations entre nos 3 associations. Mais les distances sont telles qu'une coopération étroite n'est pas réaliste.

Des accompagnements ont été menés en **Haute-Marne**, dont certains en binôme avec des agriculteurs haut-marnais et un salarié de SP Lorraine. La volonté de créer un groupe SP dans ce département semble réelle. SP Lorraine y apportera son appui.



Implantation de Solidarité Paysans en 2018



Nos perspectives 2019

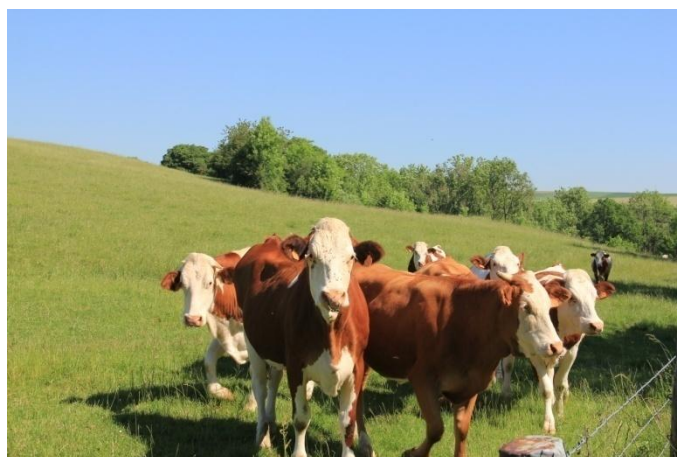
À court terme, Solidarité Paysans Lorraine devra faire le choix de maintenir ou non le second **emploi salarié**. Ce ne sont ni le besoin en main d'œuvre ni les compétences de la personne concernée qui sont en doute ; c'est la capacité financière de l'association à assumer le coût d'un deuxième CDI.

Le second point est en lien direct avec le précédent : la « **communication** ». On sait en effet que des actions de communication pourraient entraîner une augmentation du nombre d'appels, donc du besoin en main d'œuvre. La rénovation de certains outils de communication est programmée ; une demande de DLA (Diagnostic Local d'Accompagnement) portant sur ce sujet pourrait être envisagée.

La mise en œuvre des cellules d'accompagnement sous la direction de la DDT, en remplacement des cellules AgriDiff, est un autre chantier sur lequel SP Lorraine va être actif en 2019. Il s'agit pour nous d'obtenir la **qualification d'expert** et de pouvoir effectuer les audits auprès des exploitants qui le souhaiteront.

Au niveau du réseau national, un nouvel **outil de recueil** et de traitement des informations liées aux accompagnements va bientôt être opérationnel (Observatoire). Nous y contribuerons et inscrirons ainsi notre action dans une dimension nationale plus visible.

Au niveau du Grand Est, un appui au projet de création d'une **activité SP en Haute-Marne** est prévu. Pour le moment, une rencontre avec un groupe de potentiels accompagnateurs est programmée pour le mois de mars 2019. La suite est encore à écrire !





« Il faut allier le pessimisme de l'intelligence à l'optimisme de la volonté »
Antonio GRAMSCI

« Vivre veut dire être partisan »
Friedrich HEBBEL

Nous remercions chaleureusement toutes celles et tous ceux qui,
par leur engagement ou leur soutien financier,
nous permettent d'accompagner
les exploitants agricoles qui nous font appel.

**Solidarité
PAYSANS**

LORRAINE

Solidarité Paysans Lorraine

17, rue André Vitu- 88 026 EPINAL CEDEX - 03 29 35 33 17 - 06 74 71 04 85
 solidaritepaysanslorraine@wanadoo.fr | www.solidaritepaysans.org/lorraine

Avec le soutien de :



*et de nombreuses
communes rurales :*

Dompierre
 Evaux et Ménil
 Fignevelle
 Senones
 Tendon
 ...

**Solidarité Paysans Lorraine
est membre du réseau :**

